

Instruction n° 2011-I-17 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 31 mars 2017

Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe **Crédit Mutuel - CM11**.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2017.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	31 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	31 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 335 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	8 666 M €
TOTAL	31 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 706 M €	6 341 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	6 629 M €	2 325 M €
TOTAL	22 335 M €	8 666 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	1	0 M €	0
1995	0 M €	7	0 M €	0
1996	1 M €	64	0 M €	0
1997	3 M €	449	0 M €	2
1998	13 M €	1 082	0 M €	10
1999	38 M €	2 212	1 M €	40
2000	60 M €	2 442	1 M €	32
2001	75 M €	2 427	1 M €	58
2002	147 M €	4 521	6 M €	361
2003	343 M €	8 810	37 M €	1 450
2004	706 M €	13 651	133 M €	3 613
2005	1 389 M €	21 554	335 M €	6 941
2006	1 870 M €	25 623	463 M €	8 019
2007	1 788 M €	23 989	397 M €	6 417
2008	1 046 M €	15 190	222 M €	3 884
2009	1 221 M €	15 804	387 M €	6 063
2010	2 201 M €	26 907	1 126 M €	16 520
2011	1 569 M €	18 876	693 M €	10 306
2012	1 392 M €	15 733	504 M €	6 475
2013	2 476 M €	23 916	1 294 M €	13 382
2014	2 092 M €	19 205	826 M €	8 623
2015	2 862 M €	21 899	1 643 M €	14 119
2016	1 035 M €	7 853	591 M €	5 041
2017	8 M €	54	6 M €	45
TOTAL	22 335 M €	272 270	8 666 M €	111 401

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	4 M €	933	3 M €	623
1	61 M €	6 889	38 M €	4 121
2	153 M €	9 308	85 M €	4 861
3	284 M €	11 265	154 M €	6 054
4	405 M €	12 207	224 M €	6 627
5	525 M €	12 843	267 M €	6 351
6	662 M €	13 666	317 M €	6 375
7	801 M €	14 920	351 M €	6 186
8	1 078 M €	17 658	513 M €	7 863
9	1 200 M €	17 739	551 M €	7 827
10	1 196 M €	15 869	499 M €	6 233
11	1 314 M €	15 592	505 M €	5 715
12	1 273 M €	14 548	488 M €	5 164
13	1 572 M €	15 716	604 M €	5 883
14	1 665 M €	15 811	671 M €	6 133
15	1 357 M €	12 346	482 M €	4 213
16	1 341 M €	11 254	422 M €	3 471
17	1 297 M €	10 220	417 M €	3 224
18	1 564 M €	11 552	587 M €	4 321
19	1 561 M €	10 988	642 M €	4 410
20	777 M €	5 760	232 M €	1 613
21	545 M €	4 067	129 M €	965
22	520 M €	3 676	137 M €	979
23	506 M €	3 304	147 M €	981
24	507 M €	3 106	160 M €	973
25	123 M €	745	35 M €	204
26	18 M €	125	2 M €	12
27	11 M €	71	2 M €	7
28	7 M €	49	1 M €	6
29	7 M €	37	1 M €	6
30	1 M €	6	0 M €	0
TOTAL	22 335 M €	272 270	8 666 M €	111 401

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2017, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 2 130 052 798 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 344 922 798 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 1 785 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2017, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 8,83%.

Ce taux est déterminé sur base historique, par type de taux et de produit, selon une méthode forfaitaire consistant à calculer chaque trimestre une moyenne des taux de remboursements anticipés sur cinq années glissantes.

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 31 mars 2017, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 32 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 90 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 31/03/2017, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 1 785 130 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.